



Ligue Rhône-Alpes de volley-ball

Olympiade 2012-2016

Saison 2016-2017

Vaux en Velin, le 20 novembre 2016

Réf. ST - BT L - n° 031

Destinataires : **Groupements sportifs**
Comité directeur
Comités départementaux
FFVB

<p align="center">COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE Procès-verbal n° 02 Réunion Télématique du 10 novembre 2016</p>
--

Présents

Messieurs

Bernard Thivillier
Daniel Maisonnial
Yassine Mouhamed
Daniel Serpollet

Président CRS
Secrétaire CRS
Membre CRS
Membre CRS

Excusé : Olivier Cocogne

1. Gestion du championnat régional senior M/F

Dossier : Match N° RMCA024 PL VILLETTE PB / ANNECY VB du 05 novembre 2016

Réclamation du club d'ANNECY VB

➤ Les faits

Constatant que lors de la rencontre RMCA024 du 05 novembre 2016, l'équipe masculine d'Annecy était incomplète à l'heure de la signature officielle de la feuille de match.

Le capitaine de l'équipe d'Annecy a prévenu par téléphone le correspondant de Villette Paul Bert de la fermeture de l'autoroute A43 à 19H00 au niveau de Bourgoin Jallieu suite à grave accident et que le minibus est bloqué sur cet axe routier.

Seul 3 joueurs résidant dans la région Lyonnaise était présents.

Le club d'Annecy a posé réclamation par lettre recommandée réceptionnée à la ligue dans les délais règlementaires demandant de jouer cette rencontre en joignant les documents de la société des autoroutes Aréa confirmant les faits avec la fermeture totale de l'autoroute à 19H00 dans le sens Chambéry Lyon pendant 2 heures.

Date d'approbation : 25/11/2016

Date de diffusion : 20/11/2016

Auteur : Bernard THIVILLIER



Site internet : www.lravb.fr

RhôneAlpes Région



- La Commission Régionale Sportive a, au cours de sa réunion télématique du 10 novembre 2016, examiné la réclamation recevable en s'appuyant sur les pièces du dossier à savoir :
 - La feuille de match,
 - Le rapport du 1^{er} arbitre,
 - Le courrier recommandé du club d'Annecy,
 - Le courrier de la société des autoroutes d'AREA,
- **Décision et conséquence :**
 - La commission sportive estime que l'équipe d'Annecy ne peut être déclarée Forfait pour cette rencontre suite à la fermeture de l'autoroute et décide de faire jouer cette rencontre à la date du premier report figurant au planning soit le week-end des 10/11 décembre 2016.
- Rappel du règlement : Seuls les joueurs qualifiés à la date initiale de cette rencontre sont autorisés à jouer cette rencontre.
- Le club de Villette PB a huit jours pour faire appel de cette décision et en l'absence de contestation communiquera à la ligue de Vaulx en Velin la date, l'heure ainsi que l'adresse du gymnase de cette rencontre

Le secrétaire de séance
Daniel Maisonnial

Le Président de séance
Bernard Thivillier